

DEC160548DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Sébastien VIDAL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5246 intitulée « Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5246** intitulée « **Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires** » et nommant **Monsieur Olivier PIVA** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **12/07/2016** ;

Considérant que **Monsieur Sébastien VIDAL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **29 et 30 septembre 2014** et du **03 au 05 novembre 2014**,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Sébastien VIDAL, chargé de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5246 intitulée « **Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Sébastien VIDAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Sébastien VIDAL** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Villeurbanne**, le **22/07/2016**
Le directeur de l'unité
Olivier PIVA

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Visa du chef d'établissement partenaire
Le président de l'université Claude Bernard Lyon1

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers